

### Radiodiffusion

le progrès rapide accompli dans les techniques de communication ces dernières années sont à la source de nos problèmes actuels. Ce qui arrive, c'est que la technologie est en avance sur la législation. A bien des égards cependant, il est bon que nos lois ne changent pas rapidement et qu'il faille du temps—du temps employé à la discussion publique—pour modifier notre législation. Mais, en l'occurrence il faudrait trouver le moyen de s'occuper des problèmes suscités par les progrès technologiques beaucoup plus rapidement que, par exemple, lorsque nous apportons des modifications au Code criminel.

La motion se rapporte à la situation spéciale qui existe dans les régions éloignées du Nord. A mon avis, nombre des objections soulevées par le secrétaire parlementaire s'applique beaucoup plus au Sud qu'au Nord. Dans les régions éloignées du Nord du pays, les Canadiens n'ont pas le choix de chaînes et de postes dont disposent ceux du Sud, et leur nombre étant restreint, les systèmes très complexes et coûteux du Sud n'y sont pas justifiés. Le problème, dans le Grand Nord aujourd'hui, c'est qu'il est très difficile de convaincre les travailleurs d'aller y travailler dans les camps de construction et de prospection, à moins de pouvoir leur promettre quelques-uns des avantages dont ils bénéficient dans le Sud. Dans ces coins éloignés, surtout parce qu'au début le gouvernement y a assuré les services de Radio-Canada, on devient de plus en plus conscient des possibilités autres que celles de la radio d'État. Je m'étonne parfois du courrier qui me parvient de petites localités perdues d'où l'on me demande ce que je peux faire pour assurer d'autres émissions en plus de celles de Radio-Canada. Les habitants de ces localités ont également fait des représentations auprès de ministères fédéraux, tel le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je crois savoir que ce ministère a libéré plusieurs fois des fonds pour l'établissement de stations de réception par satellite qui, en fait, fonctionnent peut-être illégalement. Je n'en dirai toutefois pas plus long là-dessus.

L'une des raisons pour lesquelles les gens veulent avoir d'autres émissions que celles que transmet Radio-Canada, c'est que cette société présente un certain point de vue, une certaine philosophie, et que les gens aimeraient entendre un autre son de cloche. Des députés néo-démocrates ont prétendu ici même que la société Radio-Canada était un instrument du parti libéral, et vice versa. Quelqu'un a laissé entendre l'autre jour qu'elle était peut-être influencée par le parti Rhinocéros.

**Une voix:** Le parti conservateur.

**M. Nickerson:** La plupart des gens seraient d'accord pour dire que la société Radio-Canada a effectivement une façon bien à elle de présenter les choses et que s'il y avait d'autres stations, les gens pourraient entendre d'autres points de vue sur ce qui se passe au pays.

A part cela, ce que les habitants des petites localités veulent, c'est s'amuser. Très souvent, la société Radio-Canada s'efforce surtout de sermonner les gens, de leur imposer sa façon de penser, au lieu de les divertir. J'en ai parlé très souvent à la Chambre, à la période des questions ou dans des motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement. Dans une certaine mesure, le gouvernement est intervenu, quoique le progrès soit très lent.

L'un des problèmes est que les habitants des petites localités isolées du nord savent qu'il existe des stations terriennes et ils veulent pouvoir s'en servir, ce qu'ils font d'ailleurs très souvent.

Mais ils agissent dans l'illégalité et ils sont toujours menacés de sanctions. En ne mettant pas les lois canadiennes au goût du jour, en matière de progrès technologiques, nous forçons les gens à agir illégalement. Le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) raconte une anecdote très intéressante à ce sujet. Il y a quelques semaines, il participait à la construction d'une station terrienne de réception. Un agent du solliciteur général est arrivé sur les lieux. Il n'a pas menacé de stopper les travaux, car on peut penser qu'il bénéficiera de cette station, mais il a demandé aux gens s'ils agissaient conformément à la loi. A quoi le député de Prince George-Peace River a répondu: «Je ne sais vraiment pas, mais en tout cas, je réponds certainement au vœu de mes électeurs». La façon d'offrir ce service aux collectivités nordiques—mis à part les camps dont j'ai déjà parlé et où les services sont exploités par la société qui possède le camp—consiste à former un organisme communautaire qui est généralement établi par le truchement de clubs de service ou parfois par des organismes municipaux, des conseils municipaux ou des organismes subventionnés constitués par la municipalité. Si le ministre des Communications (M. Fox) ou le Solliciteur général (M. Kaplan) décidait de passer à l'action et d'essayer de démanteler ces stations réceptrices d'émissions par satellite ou encore de poursuivre en justice les personnes qui offrent ces services, ils pourraient fort bien se retrouver dans l'obligation de trainer le maire de la localité devant les tribunaux et peut-être même tout le conseil municipal avec lui. Il y aurait de très vives protestations de la part du public car ce sont les gens de ces localités qui veulent ces stations et elles sont établies conformément à leurs désirs. Je ne voudrais pas que le ministre des Communications agisse brutalement comme il a parfois menacé de le faire pour ensuite faire marche arrière comme cela lui est déjà arrivé.

L'une des critiques formulées à l'encontre du ministre et de sa façon de procéder c'est qu'il a deux poids, deux mesures. Le ministre vient d'intervenir de manière assez brutale contre les stations de réception appartenant à des sociétés privées. Il est toujours facile de s'attaquer à une société privée; il est plus difficile de s'en prendre à un organisme public. Le ministre a choisi la méthode facile et a épargné les stations de réception appartenant à des municipalités et à des organismes publics, ce qui a pour effet de créer une double norme, et est donc à mon avis injuste.

Je viens de défendre la cause des stations de réception d'émissions retransmises par satellite mais je dois admettre que le secrétaire parlementaire a néanmoins exprimé certaines vérités. Il n'y a pas que des aspects positifs à l'appui des stations dans cette affaire. Le secrétaire parlementaire a parlé de la question de droits d'auteurs, de la participation canadienne et des difficultés de retransmission des émissions enregistrées. Quand on a deux stations retransmettant sur une même fréquence, deux images peuvent fort bien se superposer. C'est là un problème qu'il faudra résoudre. Par ailleurs, j'ai entendu parler d'émissions qui ne répondent pas aux critères moraux généralement admis au Canada. J'ai aussi entendu dire que certaines personnes aimaient beaucoup regarder ces émissions. Il y a donc du pour et du contre.

● (1650)

Certains problèmes se posent, je le reconnais, et il faut que la question soit non seulement étudiée par le ministre des Communications qui se place sur un plan strictement techni-